

Commune de Cernay-la-Ville

Décision du Maire n°DEC2023_002

prise en vertu d'une délégation donnée
par le Conseil Municipal
(article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Marché public de travaux pour la construction d'un centre technique municipal – lot n°3 menuiserie intérieure et extérieure – avenant n°1

La MAIRE de la Commune de CERNAY-LA-VILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU la délibération en date du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée fixés par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget;

VU la décision n°DEC2022_035 du 22 décembre 2022 attribuant le lot n°3 du marché public de travaux pour la construction d'un centre technique municipal à l'entreprise MT BAT, sise à Servon (77), pour un montant de 54 202,00 € H.T., soit 65 042,40 € TTC,

DECIDE

ARTICLE 1 : de passer avec l'entreprise MT BAT, attributaire du lot n°3 menuiserie intérieure et extérieure dans le cadre du marché de construction d'un centre technique municipal, un avenant de plus-value d'un montant de 2 490,00 € H.T., soit 2 988,00 € TTC, correspondant à l'ajout d'un portillon intégré sur la porte sectionnelle du hangar afin de faciliter d'accès dans les locaux au personnel municipal, sans pour autant actionner la pore sectionnelle motorisée.
Le montant du lot n°3 est porté à 68 030,40 € TTC.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.
Ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Rambouillet.

A Cernay-la-Ville, le 13 avril 2023

La Maire
Claire CHERET



Mis en ligne le 14/04/2023 à 13h56

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AU-078-217801281-20230413-DEC2023_002